

Groupe de Travail “Ruissellements”

de la Commission Mixte Inondation

Compte-rendu du forum de lancement

organisé en visioconférence le jeudi 16 octobre de 14h à 15h30.

CONTEXTE, OBJECTIFS, GOUVERNANCE

Le **support joint** précise le contexte de la démarche, ses objectifs, la méthode de travail proposée, une analyse des besoins reçus, et des premiers éléments ressources relatifs aux questions juridiques qui sont nombreuses.

Ainsi, le “Groupe de travail Ruissellements” est une instance rattachée à la [Commission Mixte Inondation](#), dont la co-présidence a été confiée à l'[ANEB](#) et la [FNCCR](#). Un comité de pilotage (COPIL) spécifique sera mis en place.

Les co-présidents proposent de **centrer les travaux de ce groupe sur l’accompagnement des collectivités dans l’exercice concret et opérationnel de leurs compétences et missions pour parvenir à une gestion intégrée, multi-niveaux et multi-enjeux¹, et ce via des problématiques prioritaires choisies au regard de l’analyse des besoins.**

Les travaux viseront principalement à **identifier et partager de manière organisée des retours d’expériences (à cadre législatif et réglementaire constant).**

Pour chaque problématique prioritaire, un appel à candidatures sera réalisé pour la constitution d’un **comité de travail** (10 à 20 membres maximum) qui se réunira pour :

- Préciser la question,
- Réunir les ressources,
- Organiser la capitalisation et la diffusion, par l’organisation notamment d’un webinaire et la réalisation d’1 ou plusieurs livrables pédagogiques.

¹ Prévention des inondations, gestion des eaux pluviales, gestion quantitative de la ressource en eau, lutte contre les pollutions diffuses et préservation de la ressource en eau, lutte contre l’érosion des sols, lutte contre l’imperméabilisation, lutte contre le retrait-gonflement des argiles, etc.

Il pourra, dans un objectif secondaire et le cas échéant, être le relai de propositions d'évolutions législatives ou réglementaires auprès du GT Ruissellement, qui pourra les transmettre à la CMI. A noter que la démarche associera l'ensemble des ministères concernés.

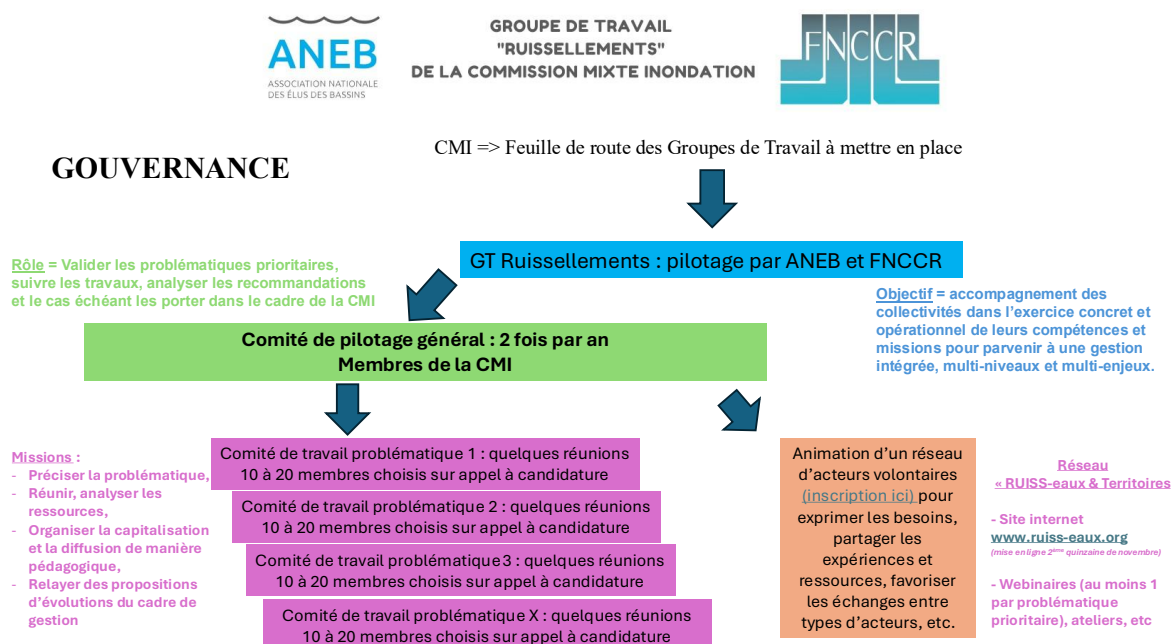
Concernant les questions juridiques, il est précisé qu'elles sont déjà traitées dans le cadre de ressources existantes. Le GT contribuera à leur diffusion et leur valorisation. Certains points pourront également être traités si nécessaires dans le cadre des problématiques prioritaires choisies.

En parallèle, il est proposé **d'animer un réseau d'échanges dénommé "RUISS'Eaux & Territoires" afin de permettre au plus grand nombre de suivre les travaux, d'accéder aux ressources, et de favoriser les échanges.** Est prévue la mise en ligne d'un site internet 2^{ème} quinzaine de novembre et l'organisation de temps d'échanges réguliers (cf travaux sur les problématiques prioritaires).

Il est important de préciser que le GT n'a pas vocation à répondre aux questions individuelles (les questions alimenteront les travaux autour des questions prioritaires, qui seront sélectionnées au fur et à mesure).

Il est proposé que **le premier COPIL se réunisse en janvier/février, pour valider les premières problématiques prioritaires, et lancer les Comités de travail dédiés.**

En amont, en novembre-décembre, l'ANEB et la FNCCR mettront en place l'espace internet et le réseau d'échanges, alimenteront l'espace avec les principales ressources existantes (si besoin avec des aides pour mieux cibler la/les ressources utiles en fonction des questions), **feront des propositions de problématiques prioritaires à partir des axes identifiés lors de ce forum de lancement (cf ci-après) et commenceront la mise en place des Comités de travail.**



CHOIX DES AXES DE TRAVAIL

Au regard des besoins exprimés dans le questionnaire ont été présentés :

1/ Quelques éléments juridiques “clés”, qui ont été suivis d’une série de questions. Il est proposé de réaliser sur l’espace internet une réponse argumentée à quelques questions récurrentes, renvoyant notamment à des parties de ressources existantes.

Une **première note à été réalisée par la FNCCR reprenant les principales questions discutées, que vous retrouverez ici** : <https://www.fnccr.asso.fr/article/eaux-de-ruissellement-elements-et-ressources-juridiques/>

Il est rappelé l’importance d’avoir une lecture par finalité et non pas par items juridiques. Il faut réussir à sortir des “pièges mentaux”.

2/ Les catégories de besoins.

Les débats montrent qu’un enjeu principal est le décroissement.

Les principaux angles discutés sont :

- **L’Inscription de l’enjeu dans les documents et décisions d’urbanisme** (SCOT, PLUi/PLU, autorisations d’urbanisme).
- Quelques soient les enjeux visés, la question de **la relation au monde agricole et de leur place dans les solutions** est indispensable.
- La **gestion “coordonnée” du post-crise**, pour des actions concrètes efficaces et complémentaires (dont la place du Gémapien). Sur ce point, il y a très certainement un renvoi aux travaux de même nature liés aux inondations par débordement à faire.

De manière transversale, **la nécessité d’anticiper** est rappelée, à défaut de pouvoir tout gérer : **la connaissance “pour l’action”** est au coeur des problématiques, et à nouveau il est à préciser qu’une approche collective et multi-enjeux est indispensable. Egalement les questions de coûts/bénéfices pour le choix d’actions (achat#prévention).

3/ Des revendications qui semblent partagées ...

- Besoin **d’adapter les conditionnalités du “fonds Barnier” notamment sur l’existence ou non de PPRI et sur les précipitations trentennales** (à lier aux prescriptions dans les plans locaux d’urbanisme) ;
- Besoin de financements fléchés pour les actions de gestion du ruissellement “hors GEMAPI” : au-delà des démarches de lobbying, **des REX de mutualisation et de décroissement financier, ainsi que l’utilisation d’outils “innovants” ou méconnus, seraient intéressants.**